

Guingamp, le 22 décembre 2023

Madame, Monsieur les Maires,

Réf. : 2023-126-VP

Objet : Entrée en application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Madame, Monsieur les Maires,

Guingamp-Paimpol Agglomération a approuvé son 1^{er} Plan Local d'Urbanisme intercommunal lors du Conseil communautaire, le 12 décembre 2023. Au cours de ce vote, nous avons pu débattre ensemble des inquiétudes que nous portons sur la mise en application du ZAN et d'en faire l'écho aux services de l'Etat, les parlementaires et les acteurs du territoire.

L'approbation d'un document d'urbanisme commun aux 57 communes de l'agglomération va nous permettre d'engager de nouveaux projets au sein de l'agglomération et favoriser un développement solidaire de l'ensemble des communes. **Le PLUi entrera en application le 08 janvier 2024.** A compter de cette date, les demandes d'autorisation d'urbanisme seront instruites par le service commun ADS de l'agglomération sur la base des règles du PLUi pour l'ensemble des communes adhérentes.

Les documents du PLUi sont, d'ores-et-déjà, consultables sur le site internet de l'agglomération. Afin d'informer plus largement les usagers, une communication presse sera réalisée par l'agglomération au cours du mois de janvier. Je vous invite également à relayer l'entrée en application du PLUi dans les magazines municipaux et sur le site internet de votre commune si vous en disposez.

Les usagers peuvent consulter le document d'urbanisme sur le site de l'agglomération, mais également sur le géoportail de l'urbanisme (à compter du 08 janvier), portail d'accès grand public permettant de consulter rapidement le règlement et le zonage sur l'ensemble de l'agglomération.

Au cours du mois de janvier, le service urbanisme - droit des sols, proposera une demi-journée d'information au réseau des Secrétaires de mairie et référents urbanisme, pour mieux appréhender l'application du règlement et permettre ainsi d'apporter un premier niveau de renseignement aux usagers. Un format de réunion d'information mixte en présentiel et visio sera proposé pour permettre au maximum de personnes de participer.

Par ailleurs, l'agglomération diffusera le PLUi approuvé aux communes, pour vous permettre de disposer des pièces principales du PLUi en format papier et de l'ensemble du dossier sur clé USB(1). Les documents seront adressés par courrier début février.

Vous souhaitant une très bonne fin d'année et de belles fêtes,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les Maires, Chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président
Richard VIBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Vibert', written in a cursive style.